

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2008

ENGINS MOTORISÉS - (n° 812)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Goldberg, Mme Guigou, M. Pupponi
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE 2

Dans l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« favoriser l'utilisation de »,

les mots :

« mettre à disposition ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme favoriser est flou et peut conduire à sanctionner des personnes dont la contribution à l'acte est faite à leur insu.